



MARGNY-lès-Compiègne

# VILLE DE MARGNY-LES-COMPIEGNE SERVICES TECHNIQUES

[technique@margnylescompiègne.fr](mailto:technique@margnylescompiègne.fr)

## DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Article L 2122-1 du code général des propriétés des personnes publiques

Votre demande doit impérativement être déposée au minimum **dix jours ouvrés**  
(sauf samedi, dimanche et jour férié) **avant la date de début des travaux**

### DEMANDEUR POUR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Mme       M.

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal :           Commune : .....

Téléphone :

Portable :

Courriel : .....

### POUR LES ENTREPRISES :

Raison sociale et le cas échéant appellation commerciale : .....

.....

N° de SIRET(ou SIREN)<sup>1</sup> :

Prénom et NOM du responsable de chantier : .....

Adresse : .....

Code postal :           Commune : .....

Téléphone :

Portable :

Courriel : .....

### FORMALITE PREALABLE AUPRES DU SERVICE URBANISME

Permis de construire       Permis de démolir       Déclaration préalable

N° de dossier<sup>2</sup> :

Joindre obligatoirement une copie de l'autorisation de travaux.

<sup>1</sup> Numéro attribué par l'INSEE.

<sup>2</sup> Délivré par le service Urbanisme (mention obligatoire).

## TRAVAUX OU DEMENAGEMENT OU EMMENAGEMENT

Nature : .....

Adresse exacte : .....

Période : du (jour/mois/année) \_\_ / \_\_ / \_\_ au \_\_ / \_\_ / \_\_ inclus<sup>3</sup>.

Pour le compte de : .....

Horaires (le cas échéant) : .....

### MODALITES D'OCCUPATION

#### 1. Installation des matériels et, le cas échéant, des matériaux suivants<sup>4</sup>

Une palissade ou une clôture de chantier (surface en m<sup>2</sup>) : .....

Un échafaudage       suspendu     roulant     au sol

Mètres linéaires au sol : .....

Une benne ou un conteneur (surface en m<sup>2</sup>) : .....

Autre (préciser en indiquant les dimensions et les surfaces) : .....

.....

#### 2. Nombres de places pour le stationnement : \_\_\_\_\_

**Je demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public selon les modalités indiquées ci-dessus. J'ai bien noté que cette autorisation sera accordée à la seule personne figurant comme étant le demandeur, qui s'engage à payer les droits de voirie qui lui seront facturés.**

**Accord du responsable**

Fait à : .....

Le : .....

NOM, prénom: .....

Signature :

Prix pour l'occupation de place de stationnement

- 33 € forfait fixe et de 8,5 € (pour stationnement payant) par jour et par emplacement.
- 33 € forfait fixe et de 6,30 € (pour stationnement non payant) par jour et par emplacement.
- Rue barrée : forfait de 163 €.

Prix pour l'installation d'échafaudages fixes, mobiles, suspendus, échelles, palissades, etc.

- 33 € forfait fixe et de 0,70€ par m<sup>2</sup> et par jour d'occupation.

<sup>3</sup> En cas de prolongation de travaux, une nouvelle demande devra être déposée auprès des Services Techniques. Le délai pour déposer cette demande figurera sur la décision vous autorisant à occuper le domaine public (c'est-à-dire l'arrêté municipal). Si les travaux sont achevés plus tôt que prévu, vous devrez également prévenir les Services Techniques par écrit, au plus tard le jour d'achèvement de l'occupation. A défaut, l'arrêté municipal d'autorisation fera foi et la redevance sera calculée et facturée sur cette seule base.

<sup>4</sup> Tous les matériels et matériaux qui seront déposés sur le domaine public doivent être mentionnés.